

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00196 Numéro SIREN : 303 010 789 Nom ou dénomination : LOGIDIS

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2023 sous le numéro de dépôt 5448

LOGIDIS

SAS au capital de 63.959.664 euros
Siège social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
303 010 789 RCS CAEN

DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 29 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 5.180.114,73 euros, au poste « Report à Nouveau », dont le solde débiteur est ainsi ramené à – 68.435.286,28 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes ainsi que les revenus éligibles et non éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, distribués au titre des trois exercices précédents, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Revenu distribué	Revenu éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI	Revenu non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI
2019	7,61 €	7,61 €	/
2020	1,58 €	1,58 €	/
2021	/	/	/

Cette décision a été adoptée par l'associé unique.


POUR COPIE CONFORME

LOGIDIS

Société par actions simplifiée

Z.I. Route de Paris

14120 MONDEVILLE

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

POUR COPIE CONFORME



LOGIDIS

Société par actions simplifiée

Z.I. Route de Paris

14120 MONDEVILLE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Associé Unique de la société LOGIDIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LOGIDIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Deloitte.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 juin 2023

Le Commissaire aux comptes

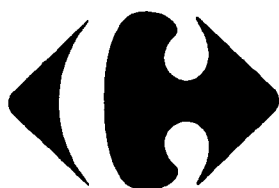
DELOITTE & ASSOCIES

The image shows a black and white signature of Olivier BROISSAND. To the left of the signature is a small square icon containing a white checkmark on a black background.

Olivier BROISSAND

COMPTES ANNUELS

SAS LOGIDIS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022



Carrefour

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2022

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	603 046	350 400	252 646	252 646
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	169 583 145	85 718 889	83 864 256	55 628 846
Créances rattachées à des participations	282 452		282 452	282 452
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés		0	0	249
Autres créances	59 843 240		59 843 240	160 989 185
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	230 311 882	86 069 289	144 242 594	217 153 379

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 63 959 664)	63 959 664	63 959 664
Primes d'émission, de fusion, d'apport	126 638 865	126 638 865
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	6 395 966	6 395 966
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	15 524 406	15 524 406
Report à nouveau	-73 615 401	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 180 115	-73 615 399
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques		78 088 853
Provisions pour charges		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 919	19 963
Dettes fiscales et sociales	141 060	141 060
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	144 242 594	217 153 379

Comptes annuels au 31/12/2022

Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 382
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 723 489
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 726 871
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		13 339
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		13 339
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	83 248 668	4 558 093
TOTAL DES CHARGES	78 068 554	78 173 492
BENEFICE OU PERTE	5 180 115	-73 615 399

ANNEXE COMPTABLE

Le modèle d'annexe retenu correspond au modèle simplifié, applicable aux petites sociétés. Pour être qualifiée de « petites sociétés », l'entreprise ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 6 millions d'euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 12 millions d'euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 50.

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 40 ans.
- Agencements et aménagements de construction : 3 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 2 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Cette dépréciation est déterminée par comparaison entre la VNC de l'actif et sa valeur d'utilité estimée par actualisation de Flux de trésorerie futurs sur la durée d'utilité.



- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable, le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis techniques affectés, n'excède par leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères :

- La valeur des capitaux propres
- La réévaluation liée à la valeur des capitaux propres, intégrant le cas échéant les valeurs liées à l'actif immobilisé, comprenant les fonds de commerce, les autres actifs corporels et les titres de participations),
- Ou une valorisation composite estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiple de chiffre d'affaires et/ ou d'agrégat du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lorsque la valeur d'utilité est négative, un complément de provision est constaté par voie de provision pour risques et charges, à hauteur de celle-ci.

Ces dotations, ainsi que les reprises le cas échéant, sont constatés en résultat financier, tandis que le résultat des cessions est constaté en résultat exceptionnel.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.



3. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

3.1. ACTIF

3.1.1. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2022
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains	603 046					603 046
Constructions sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui						
Instal générales, agencement						
Installations, matériels						
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations	68 228 057	101 637 540				169 865 597
Autres immobilisations financières						
TOTAL	68 831 103	101 637 540				170 468 643

3.1.2. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2022	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	282 452		282 452
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances clients			
Etat : impôts et taxes diverses	3 041	3 041	
Autres créances	59 840 199	59 840 199	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	60 125 692	59 843 240	282 452
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

3.1.3. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	54
Disponibilités	
TOTAL	54

3.2. PASSIF

3.2.1. Capital Social

Le capital social est de 63 959 664 euros divisé en 3 997 479 actions de chacune 16,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

3.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	63 959 664							63 959 664
Prime d'émission, fusions, Apport	126 638 865							126 638 865
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	6 395 966							6 395 966
Réserves réglementées								
Autres réserves	15 524 406							15 524 406
Report à nouveau		-2			-73 615 399			-73 615 401
Résultat de l'exercice	-73 615 399	5 180 115			73 615 399			5 180 115
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	138 903 502	5 180 113						144 083 615

3.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2022
- Amortissements dérogatoires					
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur					
- Provisions risque personnel					
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques	78 088 853		78 088 853		0
- Provisions charges IDR					
- Autres provisions pour charge					
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles	350 400				350 400
- Sur immobilisations financières	12 316 759	78 008 975	4 606 845		85 718 889
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	1 258		1 258		0
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs					
TOTAL	90 757 270	78 008 975	82 696 957		86 069 289
Dont :					
- Exploitation			1 258		
- Financier		78 008 975	82 695 698		
- Exceptionnel					

3.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut au 31/12/2022	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 919	17 919		
Personnel et comptes rattachés				
Dette sécurité sociale et organismes sociaux				
Dettes fiscales	141 060	141 060		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	158 979	158 979	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

3.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	15 431
Dettes fiscales et sociales	141 060
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	
TOTAL	156 491

4. AUTRES INFORMATION

4.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1.1. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements donnés	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie : - Cautions - Nantissements - Autres Liés aux acquisitions de titres : - Engagements d'achats de titres - Garanties de passifs - Engagement vente de titres Liés aux acquisitions de fonds : - Engagements d'achat de fonds - Engagements de vente de fonds Liés aux locations Liés aux prestations de services Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion	2 977 000		2 977 000	
Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion Créances garanties Liés aux acquisitions de titres : - Options d'achat de titres Liés aux acquisitions de biens immobiliers : - Options de biens immobiliers Liés aux acquisitions de fonds : - Engagements de ventes de fonds Liés aux locations Liés aux locations gérance	45 735		45 735	

4.2. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA

Au capital de 1 855 393 652,50 euros

Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)

93, Avenue de Paris

R.C.S EVRY 652 014 051

4.3. INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2001 dans Carrefour SA.

L'impôt constaté par la société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

4.4. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. pages suivantes.)

5.9. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2022

PARTICIPATIONS	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART CAPITAL DETENU	VALEUR TITRES BRUTE	VALEUR TITRES NETTE	PRETS ET AVANCES CONSENTIES	CAUTIONS ET AVALS FOURNIS	CHIFFRE D'AFFAIRE DERNIER EXERCICE	RESULTAT DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES	OBSERVATIONS
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ASTREINTE A PUBLICATION											
<u>1) FILIALES (50% au moins capital)</u>											
CSD	4 000 000,00	4 771 836,43	50,00	4 227 166,90	4 227 166,90			405 621 798,95	590 752,46		
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	42 533 524,00	12 300 883,37	97,39	62 851 161,75	55 454 510,03			1 794 306 059,95	2 104 779,38		
CLCV LOGISTIQUE	19 236 010,00	4 346 035,76	100,00	101 637 541,00	23 629 232,00			53 110 170,73	47 186,20		
<u>2) participations (de 10 à 49% capital)</u>											
<u>participations francaises</u>											
<u>participations étrangères</u>											
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
FILIALES FRANCAISES											
FILIALES ETRANGERES											
PARTICIPATIONS FRANCAISES				867 275,75	553 346,69	282 451,94				14 719,66	
PARTICIPATIONS ETRANGERES											
				169 583 145,40	83 864 255,62	282 451,94	0			14 719,66	